Mise à jour le 05/02/2019   LOI ALUR

BAREME D'HONORAIRES DES PRESTATIONS

D'ACTIONS SERVICES IMMOBILIERS - Eurl au capital de 10 000€

753 890 128 RCS CHAMBERY- Carte professionnelle N° 819- Caisse de garantie SOCAF – 26 Avenue de Suffren 75015 PARIS- 110 000€

^^

*LOCATION : CONFORMEMENT A LA LOI ALUR – Applicable au 15/09/2014

Prestation de services pour la recherche d'un bien, ou d'un locataire :

A- Honoraires pour frais de commercialisation locative : organisation de visites, constitution de dossier du locataire, rédaction de bail et d'actes locatifs :

A CHARGE **LOCATAIRE** et **PROPRIETAIRE** :

Selon la Loi ALUR, plafond de 8€/m² habitables appliqué pour toute location vide ou meublée.

NOTRE TARIF en dessous du plafond : Honoraires de l'agence à 6 €/m²

Exemple pour un logement de 50m² plafond : 6€/m² x 50m² = 300€TTC au lieu de 400€ TTC

Pour les locations meublées nécessitant un inventaire du mobilier, un forfait de 80€ sera facturé au propriétaire.

B -Honoraires d'état des lieux : à charge par moitié locataire et propriétaire :

Selon la Loi ALUR, respect du plafond de 3€/m² habitables appliqué pour toute location vide ou meublée.

Exemple : 3€/m² x 50m² = 150€TTC

^^

HONORAIRES D'EXPERT : HONORAIRES D'EXPERTISE DE LA VALEUR VENALE D'UN BIEN - DEPLACEMENT – VISITE DE BIENS - REDACTION DU RAPPORT D'EXPERTISE

Se renseigner selon chaque dossier, un contrat d'expertise préalable permet de deviser l'expertise.

^^

HONORAIRES TTC DE NEGOCIATION SUR TRANSACTIONS IMMOBILIERES BIENS BATIS

ou DE RECHERCHE DE BIENS (NON CUMULABLES) – A CHARGE VENDEURS * (sauf stipulation contraire dans le mandat de vente) donc inclus dans les prix des annonces publiées :

Par tranche de prix de vente de biens immobiliers : VENTE de biens immobiliers bâtis : * -0.35% sur mandat semi –exclusif

Selon TRANCHE DE PRIX DU BIEN net vendeur	HONORAIRES non cumulables
De 1 à 80 000 €	7.5 %TTC du prix du bien vendu
De 80 001 à 120 000 €	6.5 %TTC du prix du bien vendu
De 120 001 à 149 999 €	6 %TTC du prix du bien vendu
De 150 000€ à 199 999 €	5 %TTC du prix du bien vendu
De 200 000€ à 249 999 €	4.5%TTC du prix du bien vendu
AU DESSUS DE 250 000€	4.1%TTC du prix du bien vendu

VENTE de Terrains à bâtir ou agricole - Par tranche de prix de vente :

TRANCHE DE PRIX DU BIEN net vendeur	HONORAIRES
De 500 € à 45000 €	Forfait 3 600.00€ TTC
De 45001à 150000 €	De 45001à 150000€ : Forfait 6500€